



Contexte et recommandations

1. La deuxième table ronde du Comité consultatif (CC) sur les zones de prospérité postale le 14 novembre 2023 et la visite des lieux le 15 novembre 2023 au bureau d'échange de Poste Maroc à Casablanca, ainsi que la visite des installations de Chronopost, ont été un grand succès.
 - Le CC a fait tout son possible pour soutenir Poste Maroc et la douane marocaine, ainsi que ses membres.
 - Toutes les parties présentes ont exprimé leur engagement ferme pour contribuer à la réalisation du site pilote et se sont accordées sur la marche à suivre pour son déploiement.
2. Lors de la deuxième table ronde de l'initiative sur les zones de prospérité postale, le *Rapport du Comité consultatif de l'UPU pour Poste Maroc – Zone de prospérité postale 2023. Traitement des envois d'entreprises à consommateurs (B2C) par les opérateurs désignés interconnectés* a été présenté (www.upu.int/UPU/media/wwwUpulntUniversalPostalUnionAboutUpuBodiesConsultativeCommittee/ppz/keyDocuments/2023PpzReportMarocFr.pdf).
3. Contribution des membres du CC et du Centre de technologies postales (CTP) de l'UPU:
 - Les membres du CC ont donné leur avis sur la manière dont leurs solutions et applications contribueraient au modèle de zone de prospérité postale en étroite collaboration avec Poste Maroc et la douane.
 - Lars Karlsson (Maersk), corapporteur du CC pour le chapitre thématique «Fret et logistique», a donné un aperçu complet des développements mondiaux actuels et des besoins du commerce transfrontalier interconnecté numériquement.
 - Lati Matata, Directeur du CTP, a fait le point sur les produits et services de l'UPU disponibles ou même déjà déployés par Poste Maroc pour servir le projet de zone de prospérité postale à l'avenir, soutenant l'interconnexion des marchés, des douanes et des opérateurs désignés de destination/Poste Maroc.

Résumé des décisions

4. Capitaliser sur l'existant: s'appuyant sur les produits et services de l'UPU existants et disponibles à Poste Maroc, des données électroniques avancées (EAD) harmonisées à l'échelle mondiale (modèle postal mondial OMD-UPU) devront être utilisées pour interconnecter les interfaces électroniques (places de marché, sites Web, portails, vente de biens/marchandises aux consommateurs au Maroc) directement à l'opérateur désigné marocain pour livrer des produits issus du commerce électronique à tous les citoyens du Maroc.
5. Utilisation de la norme S26 de l'UPU:
 - Une fois la vente réalisée, un code à barres S26 (Identification unique des envois postaux) lié à un contrat commercial ainsi que l'identifiant de partie de Poste Maroc seront appliqués à l'envoi.
 - Les EAD seront mises à la disposition en avance, via Poste Maroc et la douane marocaine, pour faciliter une gestion sécurisée des risques ainsi que la perception des droits et frais d'importation.
 - Formaliser le cadre de collaboration entre les parties prenantes dans le projet pilote par un protocole d'accord définissant les rôles et les missions de chacun dans le processus de déploiement.
 - Le projet de convention entre Poste Maroc et l'ADII, nécessaire pour mieux s'interconnecter à l'informatique des douanes marocaines afin de faciliter le dépôt préalable des documents douaniers (dédouanement postal) ainsi que le dédouanement préalable des envois postaux après la gestion des risques numériques, sera établi.
 - Le code à barres S26 de l'UPU, conforme à la norme ISO 15459 (Techniques d'identification automatique et de capture de données), facilitant le fret et le transport, permettra le contrôle et la gestion de tous les envois directement liés à Poste Maroc via son identifiant de partie de Poste Maroc de l'UPU ainsi qu'un identifiant de sous-partie du vendeur présumé (interface électronique).

6. TangerMed, un partenaire de choix stratégique: les zones franches seront intégrées au projet, agissant comme une infrastructure interconnectée d'entrepôt facilitant un éventuel stockage de biens/marchandises plus proche des consommateurs au Maroc, sous la supervision des douanes marocaines et gérées par Poste Maroc (entrepôts sous douane).
7. Bureau de gestion de projet piloté conjointement par Poste Maroc et la douane:
 - La prochaine étape consiste à établir le bureau de gestion de projet dédié à la mise en œuvre du projet de zone de prospérité postale au Maroc et essentiel au démarrage et au succès du projet pilote.
 - Début prévisible de mise en place: janvier 2024.
 - Afin de garantir une mise en œuvre dans les délais et un démarrage en janvier 2024, le CC en tant que lead du projet est appelé au recrutement au bureau de gestion de projet. Poste Maroc doit préparer, entre-temps, les prérequis pour le démarrage de ses travaux.

Conclusions

8. De nouveaux volumes vont arriver dans le réseau postal de l'UPU grâce au projet de zone de prospérité postale:
 - Le succès de ce projet pilote démontrera le mouvement fluide des envois postaux entre les chaînes de fret et d'approvisionnement postal, ce qui représente une nouvelle opportunité pour l'UPU de renforcer son réseau postal.
 - Les procédures de dédouanement postal restent un atout pour le courrier postal qui doit être renforcé à travers la fourniture de messages EAD et EDI et la fourniture de solutions de recettes douanières (DDP).
 - Les messages EAD et EDI du réseau postal, permettant un dédouanement sans papier, constituent un avantage essentiel pour le fret, dont une législation et des procédures permettant une dépendance totale aux données pour les procédures de dédouanement ont été mises en place.
 - Le coût total de satisfaction de la clientèle, tant en termes de délais et de taxes que de procédures de traitement, reste au centre des préoccupations des entités commerciales qui souhaitent utiliser la chaîne d'approvisionnement postale pour la livraison internationale.
 - L'UPU est dans une position unique pour se conformer aux exigences nationales en matière de protection des données via des messages EDI (p. ex. CUSITM, CUSRSP, ITMREF, REFRSP) où seuls les éléments de données nécessaires sont fournis pour accomplir une action dans la chaîne d'approvisionnement.